

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-100 du 13 avril 1978

portant création d'une commission
d'enquête à la Société Nationale de
Transit et de Consignation (SONATRAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
Membres du Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du mercredi 12 avril 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est créé une commission d'enquête à la Société
Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC), dont la composition
est la suivante :

Président : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination
des Aides Extérieures ou son représentant,

Vice-Président : Camarade VIGBE Prosper,

Membres : Camarades : - BIDOUZO Barnabé,
- COMLAN Ahlinvi Pierre,
- PARAISSO Jeanine,
- HOUNSOU Atchouké,
- TCHEDJI Philippe Maxime,
- AZIAKOU Gilbert,
- ZENPA Célestin,
- TCHIANPE Pascal,
- HOUNGBADJI Hospice,
- GOGAN Jolly Thomas,
- KPADE Antoine.

.../...

ARTICLE 2.- La commission a pour tâche de procéder de façon exhaustive à la vérification de la gestion administrative, financière et comptable de la Société.

ARTICLE 3.- La commission, qui doit travailler sans désemparer et introduire son rapport au Conseil des Ministres de la semaine du 15 au 20 mai 1978 les résultats de ses investigations, à pleins pouvoirs pour réquisitionner tous experts-comptables, tous techniciens et toutes personnes susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Fait à COTONOU, le 13 avril 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

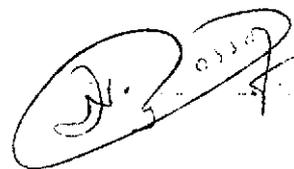
Mathieu KERÉKOU

Pour le Ministre du Commerce
et du Tourisme absent,
le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur chargé
de l'Intérim,

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan, de la Statis-
tique et de la Coordination
des Aides Extérieures,



Augustin HONVOH



Francois DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 SGG 4 Président et membres de la Commission 13 MCT-MPSCAE 2.-